

# PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 19 octobre à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Volvestre s'est réuni sous la présidence de Denis TURREL au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 13 octobre 2023

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette, CUSSOL Roselyne, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LEFEBVRE Patrick, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés

BAUDINIERE Julien, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, ESQUIROL Jean-Marc, HO Bastien, MANFRIN Jean-Marc, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre.

### Etaient absents:/

Pouvoirs:

NAYA Anne-Marie (pouvoir donné à SALAT Eric), CHALDUC Jean (pouvoir donné à MURCIA Christian), HO Bastien (pouvoir donné à TURREL Denis), VIEL Pierre (pouvoir donné à LEFEBVRE Patrick).

Secrétaire de séance : Sylvette CONDIS

Nombre de délégués titulaires : 35

Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 24

Pouvoirs: 4

9 Createur DE LIENS

### ORDRE DU JOUR:

### **FONCTIONNEMENT**

1. Intervention de Monsieur Thierry SUAUD, Président du SDEHG

### ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC - HABITAT - POLITIQUE SANTÉ HANDICAP

- 2. Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)
- 3. Modification d'une aide communautaire en faveur de la rénovation des façades

### REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS-AGRICULTURE-QUALITÉ ALIMENTAIRE

4. Accompagnement des communes dans les contrats Bourgs-Centres avec la Région Occitanie

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. Attribution d'une subvention dans le cadre des aides communautaires à l'investissement immobilier des entreprises

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ♣ Nouvelle répartition des délégations des Vice-Présidents en matière d'habitat
- Nouvelle répartition des délégations des Vice-Présidents en matière d'aides à la rénovation des vitrines
- Journée autour de la restauration collective le 24 octobre
- Accès des professionnels à la déchetterie
- Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 26/10/2023

Madame Sylvette CONDIS est proposée comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président est heureux d'accueillir Monsieur Thierry SUAUD, Président du SDEHG, ainsi que ses collaborateurs :

- Monsieur Patrick CASEILLES, Directeur Général des Services,
- Monsieur Yacin, LALA, Directeur Général Adjoint en charge du comité technique,
- Madame Delphine LAGUERRE, Conseillère technique et juridique.

### **FONCTIONNEMENT**

### Intervention de Monsieur Thierry SUAUD, Président du SDEHG

Monsieur Thierry Suaud, Président du SDEHG, souhaite rencontrer les élus des territoires, que ce soient les Vice-Présidents territorialisés, les cellules techniques, les ingénieurs ou les commissions territoriales. Il lui semble important de garder ce rythme d'échange, de discussion sur les sujets d'énergie qui sont devenus complexes aujourd'hui car ils démontrent de vrais enjeux pour l'avenir des territoires. Il rappelle que le SDEHG est avant tout un outil à disposition des communes et que chaque Maire doit pouvoir le saisir quand il le souhaite. Il recommande de contacter son équipe de direction ou les élus du Volvestre mandatés au SDEHG.

Il invite les conseillers à interpeller l'équipe de direction pour toute question, en cas de projet ou en cas de problème et indique qu'elle est à disposition pour discuter de sujets qui ne pourraient pas être traités



avec la cellule technique pour plus de facilité. En outre, Il demande au Président de ne pas hésiter à communiquer son numéro de portable.

Monsieur Thierry Suaud présente l'actualité des politiques et des projets du SDEHG et propose aux élus d'échanger dès ce soir ou ultérieurement sur des sujets qui touchent plus particulièrement leur commune.

Le premier sujet majeur est celui du prix de l'énergie où il est observé quelques hypothèses d'apaisement liées aux accords européens mais sur lesquelles il faut rester collectivement vigilants au regard de la spirale énergétique spéculative qui aurait pu multiplier par 2, 4, 5 ou 6 le prix de l'énergie.

Le second sujet très important est celui de la transition énergétique. Le SDEHG développe les services et l'expertise apportés aux communes pour les accompagner dans leurs projets de transition énergétique notamment par :

- ✓ Le développement de l'autoconsommation par la mise place d'ombrières photovoltaïques. Celleci est simple et hors réseau et facile à calculer
- ✓ Les projets d'autoconsommation collective ou d'autoconsommation virtuelle
- ✓ La création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) validée par le Comité syndical du SDEHG qui pourra porter avec les acteurs de territoire des projets de création en vue de revente d'énergie renouvelable, et particulièrement d'énergie photovoltaïque. Ce sujet est essentiel parce que l'ADN du SDEHG, c'est d'être au service du territoire, c'est d'être un service public local de l'énergie et il ne semble pas normal de laisser se poursuivre la capacité qu'ont certains opérateurs privés à faire des profits en créant de la richesse sur le territoire. La SEM se veut être un outil au service des politiques publiques de l'énergie et au service d'une production de richesse sur le territoire dont les effets principaux reviendront au territoire. Cet outil devrait permettre, avec les autres projets (ombrières, autoconsommation collective, autoconsommation individuelle) de reprendre le dessus sur la problématique de l'énergie en produisant ou en consommant localement, dont les retombées bénéficieront directement aux collectivités.

### Arrivée de Monsieur Gilbert Dega (18h36)

La sobriété énergétique est également l'une des priorités du SDEHG. Le SDEHG accompagne les collectivités au travers des programmes suivants :

- ✓ Programme ACTEE, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, qui permet la rénovation des bâtiments publics par des audits énergétiques
- Le programme LED Haute-Garonne 2026 ++ qui permet une rénovation accélérée dédiée au remplacement des appareils d'éclairage public pour économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse. Les travaux sont financés par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux concernés, déduction faite de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux. Il vise à réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité et la santé humaine, réaliser des économies d'énergie, maîtriser les dépenses publiques, assurer la sécurité et le confort des habitants grâce à un éclairage de qualité adapté aux territoires.

Le SDEHG est également un outil à disposition des collectivités pour la veille réglementaire. Le schéma des infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été voté sur le territoire. Ce dispositif donne droit à des aides bonifiées d'Enedis pour le raccordement. La veille du SDEHG consiste à mener une réflexion globale sur le déploiement des infrastructures de recharge sur le territoire. Ainsi, il préconise l'exonération de ce schéma aux petites communes laissant toute latitude aux élus et, pour les communes plus importantes, laisser l'appréciation aux élus de choisir les endroits appropriés pour les bornes de charge. Le SDEHG ne veut pas de zones blanches et se doit d'être un acteur public et un aménageur qui proposera une stratégie évolutive.

Monsieur Thierry Suaud alerte sur les zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable car l'Etat accélère la mise en œuvre de ce dispositif. Il informe qu'il a interpellé Madame Dominique Faure, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, sur le sujet. Une Commission consultative de l'énergie aura lieu le 25 octobre prochain en présence des membres du syndicat et des membres de tous les EPCI du territoire, RTE et Enedis pour la connaissance des réseaux, les services de l'Etat sur le dispositif lui-même, Haute-Garonne Ingénierie, le SDEHG afin d'obtenir les réponses concrètes sur les zones d'ombre existantes aujourd'hui. Après cette commission, les informations seront adressées aux représentants des EPCI

La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne organise également un webinaire le 9 novembre 2023

Pour conclure, Monsieur Thierry Suaud informe que parmi les pistes d'amélioration, il a demandé aux services du syndicat de renforcer la démarche qualité auprès des communes par un meilleurs suivi des

travaux, une meilleure réactivité dans les réponses aux communes, un meilleur agencement entre le SDEHG et les entreprises et un meilleur rôle de conseil en amont des projets. Cette démarche qualité est de nature à réconcilier les citoyens avec le service public et les entreprises avec tous les acteurs du territoire. Il invite les conseiller à renseigner les fiches pour évaluer les travaux afin de rendre le SDEH plus efficient et plus performant.

Il indique que le SDEHG souhaite continuer la mise en œuvre de la solidarité départementale et souligne que la taxe sur la consommation finale d'électricité, menacée au jourd'hui, est un bien précieux.

Monsieur le Président remercie Monsieur Thierry Suaud pour cette présentation précise et concise et invite les conseillers à un temps d'échange.

Madame Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services au public et à la politique santé handicap, informe que la commune a fait réaliser une étude par l'AREC Occitanie pour mettre en place des ombrières et souhaite savoir comment le SDEHG et l'AREC se positionnent. Monsieur Thierry Suaud dit qu'il n'y a pas de compétition entre les acteurs publics et que le SDEHG et l'AREC Occitanie sont très complémentaires et travaillent en toute transparence.

Monsieur Grycza, Vice-Président délégué à la collecte et valorisation des déchets, souhaite obtenir plus d'informations sur le programme LED Haute-Garonne 2026 ++.

Monsieur Thierry Suaud précise les points suivants :

- Ce dispositif est né du constat que plutôt de changer un appareil, des travaux étaient effectués par habitude. Beaucoup de travaux ont été réalisés tant sur les réseaux que sur des mâts en parfait état et cela engendraient des limites telles que les études, le temps, la technique et par l'argent. L'obligation règlementaire n'aurait pas été satisfaite en 2030 de supprimer tous les luminaires de type boule
- Le programme LED Haute-Garonne 2026 ++ est un programme de rénovation accélérée dédié au remplacement d'anciens luminaires d'éclairage public par des lampes LED pour économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse. Il est réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que l'appareil d'éclairage public. Financé par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, il garantit à la commune un gain minimal de 10% du montant de sa facture d'électricité, indépendamment du coût des travaux, le SDEHG prenant en charge le cas échéant la partie des travaux permettant d'arriver à cet objectif. Il permet notamment de remplacer les luminaires de type « boule » par des appareils à LED conformes à la réglementation relative à la pollution lumineuse. Eiffage travaille pour le SDEHG et le prix de l'appareil posé a été divisé par deux. Le programme se veut un programme d'économie et non plus de subvention. La commune paie sa facture, finance les travaux et fait une économie. Elle a le choix de régler le SDEHG par un fonds de concours ou alors de souscrire à l'emprunt. Le SDEHG a souscrit un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts au taux de 0,75 % sur 12 ans, le programme étant garanti sur 12 ans.

Monsieur le Président demande si la SEM sera créée au nom du Syndicat intercommunal ou si elle pourra aussi s'engager au nom des communes en fonction des affaires qui pourraient être menées sur un territoire, souhaite connaître son montage juridique et le retour sur investissement pour la commune.

Monsieur Thierry Suaud indique qu'il souhaitait que la création de la SEM soit validée et qu'il convient maintenant de débattre statutairement. Toutefois, il ajoute qu'il est primordial de garantir l'intérêt général et le retour sur investissement mais pas uniquement financier. Il sera possible juridiquement de créer des sociétés de projets qui permettront d'agir avec des partenaires publics ou privés, un peu sur le même modèle que l'ARAC Occitanie.

Monsieur le Président demande si le SDEHG, dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit, mène une réflexion sur un éclairage spécifique ciblé sur un lieu particulier permettant ainsi d'éclairer une personne.

Monsieur Patrick CASEILLES, Directeur Général des Services, indique que le détecteur de présence de nuit peut revenir économiquement plus cher que de laisser allumer en continu mais précise que le SDEHG peut le faire sur demande mais ne le finance pas.

Pour clore cet échange, Monsieur le Président ajoute que les coordonnées de l'équipe de direction du SDEHG seront communiquées par mail à tous les Maires et remercie Monsieur Thierry Suaud, Président du SDEHG et ses collaborateurs pour cette intervention.

### ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC - HABITAT - POLITIQUE SANTÉ HANDICAP

Délibération B20231019\_083 Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, la Communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour la rénovation des logements. Ces aides entrent dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de la Haute-Garonne.

4 dossiers, ayant reçu un avis favorable de la commission d'attribution de subvention du Conseil départemental, ont été soumis à l'examen de la commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap le 3 octobre 2023, qui a émis un avis favorable.

L'enveloppe globale de subventions s'élève à 2 080,10 € pour un montant de travaux de 92 454,34 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap réunie le 3 octobre 2023.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

### Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau présenté ciaprès;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

Nom	Prénom	Commune	PO/PB	STATUT	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Montant CCV
HERVIEUX	Didier	Rieux-Volvestre	РО	TM	ADAPTATION	11 801,09 €	1 180,10 €
PETIT	Vincent	Rieux-Volvestre	РО	М	ENERGIE	26 006,40 €	300,00€
BONZOM	Jacques	Saint-Christaud	РО	М	ENERGIE	15 015,17 €	300,00€
DELVALLEE	Lionel	Lacaugne	РО	М	ENERGIE	39 631,68 €	300,00€
TOTAL						92 454,34 €	2 080,10 €

24 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

## Délibération B20231019\_084 Modification d'une aide communautaire en faveur de la rénovation des façades

Par délibération du 24 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'aides communautaires en faveur de la rénovation des façades. La communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs des subventions pour la rénovation des façades des biens situés dans un périmètre défini. Ces aides sont octroyées dans le cadre de l'opération de rénovation des façades qui intervient sur les 32 communes de l'intercommunalité.

Une subvention attribuée par la Communauté de communes le 29 septembre 2021 pour un projet de rénovation de façades demande à être réévaluée en raison de l'augmentation du montant des travaux constatée entre la réalisation du devis en 2021 et la facturation en 2023. Cette demande de réexamen exceptionnel a été soumise à la commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap le 3 octobre 2023. Celle-ci s'est prononcée favorablement sur une enveloppe de subventions globale de 1780,95 €, pour un montant de travaux de 5 936,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap réunie le 3 octobre 2023,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

#### Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- De modifier le montant de la subvention communautaire attribuée à un propriétaire éligible au règlement des aides à la rénovation des façades, aux conditions prévues dans le tableau présenté ci-après;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

Nom	Prénom	Adresse	Nature des travaux	Montant des travaux HT ELIGIBLES	Montant CCV (30%)
RAYMOND	Patrick	9 et 9 bis rue de la Poste, Saint-Sulpice	Ravalement de façade, ornementations, encadrements de fenêtres, peinture des menuiseries	5 936,50 € (Initialement : 4458,40 €)	1780,95 € (Initialement : 1337,52 €)
TOTAL				5 936,50 €	1780,95 €

24 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

### REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS-AGRICULTURE-QUALITÉ ALIMENTAIRE

### Accompagnement des communes dans les contrats Bourgs-Centres avec la Région Occitanie

Les contrats bourgs-centres constituent une politique régionale lancée en 2017 visant à soutenir les projets des petites villes et bourgs-centres situés dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe au rééquilibrage du territoire régional. Les soutiens financiers compris dans le dispositif reposent notamment sur une bonification possible des taux concernant les dispositifs de droit commun. Ces contrats reposent sur une démarche partenariale entre les niveaux communal, intercommunal, départemental et régional. Le PETR est également signataire des contrats.

Le premier dispositif a été conclu pour la période 2018-2021. Le nouveau dispositif a été renouvelé pour la période 2022-2028 et nécessite soit dans le cas des communes bénéficiant déjà du dispositif, le renouvellement du contrat par voie d'avenant, soit pour les autres communes pré-identifiées, la signature d'un nouveau contrat. La nouvelle génération de contrats se traduira dans les objectifs du Pacte Vert pour l'Occitanie.

L'identification des communes éligibles se base sur des critères définis par l'Insee reposant sur la taille démographique et le niveau de services offerts. Les communes cumulant ces critères sont Carbonne, Longages, Noé, Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre et Saint-Sulpice-sur-Lèze. Chacune de ces communes a été accompagnée par les services communautaires pour établir un projet de revitalisation propre. Actuellement, quatre communes s'engagent vers la 2ème génération du dispositif : Carbonne (avenant), Noé, Montesquieu-Volvestre et Saint-Sulpice-sur Lèze (Contrat Initial).

La communauté de communes s'engage dans la programmation Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028 auprès des communes éligibles à ce dispositif. Elle sera signataire de ces nouveaux contrats et des avenants et elle accompagnera la mise en œuvre des plans d'actions communaux au travers de sa compétence habitat et de ses actions en matière de politique locale du commerce au travers de sa compétence développement économique.

Vu l'avis favorable des membres de la commission Revitalisation des centres-bourgs du 10 juillet 2023,

Le bureau communautaire prend acte que la Communauté de Communes du Volvestre accompagnera la mise en œuvre des plans d'actions communaux dans l'exercice de ses compétences habitat et commerce de proximité pour les communes éligibles pour le renouvellement ou la signature initiale de leur contrat Bourg-Centre Occitanie pour la période 2022-2028



### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### Délibération B20231019\_085 Attribution d'une subvention dans le cadre des aides communautaires à l'investissement immobilier des entreprises

Dans le cadre du règlement d'aides financières en faveur de l'investissement immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes et de la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne renouvelée le 23 mars 2022, la SARL BOUCHERIE AGUILAR a déposé un dossier qui a été soumis à l'examen du service développement territorial en collaboration avec les services du Département.

La boucherie Aguilar est une boucherie créée en mars 2019, sous le régime de l'entreprise individuelle dans un premier temps, puis en EURL à la suite de l'évolution de son chiffre d'affaires.

La boucherie Aguilar souhaite réhabiliter un garage en magasin et laboratoire pour la préparation des produits sur une superficie de 188m².

Ce projet a pour objectifs le développement de la partie traiteur, l'amélioration de la visibilité de l'enseigne, ainsi qu'une offre de stationnement pour la clientèle de ce commerce.

REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS				
Montant travaux – Assiette éligible	165 623,62 €			
Financement public maximum (20%)	33 124,72 €			
Part EPCI/CD31 (30%)	9 937,42 €			
Dont CCV (51%)	5 068,09 €			
Dont CD31 (49%)	4 869,33 €			
Part Région	NC €			

La communauté de communes apportera une aide à la SARL BOUCHERIE AGUILAR de 9 937,42 €, répartie de la manière suivante :

- Communauté de Communes du Volvestre : 5 068,09 €
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : 4 869,33 €

Vu l'avis favorable de la commission économie du 16 octobre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

### Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises programmation 2023, une subvention de 9 937,42 € à la SARL BOUCHERIE AGUILAR ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 5 068,09 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 4 869,33 € seront versés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SCI, s'il y a lieu et le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.

24 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

### **QUESTIONS DIVERSES**

Nouvelle répartition des délégations des Vice-Présidents en matière d'habitat

La compétence Habitat regroupe les Gens du voyage (création, aménagement et gestion d'une aire permanente d'accueil), qui est obligatoire ainsi que la politique du logement et du cadre de vie, sujets actuellement traités par la commission Accessibilité des Services au Public, pilotée par Karine Brun, Vice-Présidente déléguée à l'accessibilité des services et de la politique santé handicap.

Madame Karine Brun avait dans ses délégations la politique du logement et du cadre de vie qui intègre la partie habitat sur la partie opérationnelle et Monsieur Hô, Vice-Président, a dans ses délégations l'aménagement de l'espace et de la transition écologique qui comprend la partie habitat sur le volet stratégique. Dans les faits, il est compliqué de dissocier la partie habitat sur les deux volets et complexifie le suivi des dossiers.

Après échanges entre les deux Vice-Présidents, il a été décidé de :

- Rassembler l'ensemble des sujets en lien avec la thématique Politique du logement et du cadre de vie au sein de la délégation « Aménagement de l'espace et transition écologique » pilotée par Bastien Hô
- Conserver au sein de la délégation « Accessibilité des services au public » la compétence gens du voyage (Karine Brun).

### Nouvelle répartition des délégations des Vice-Présidents en matière d'aides à la rénovation des vitrines

Monsieur Frédéric Bienvenu, Vice-Président, a aujourd'hui la délégation Politique locale du commerce, à la revitalisation des Centres-Bourgs, à l'agriculture.

Monsieur Jean-louis Gay, Vice-Président est déléqué au développement économique.

La politique du commerce étant pleinement liée aux actions de Développement économique et, pour plus d'efficience, le besoin de redéfinir les périmètres des délégations était nécessaire.

Après échanges entre les deux Vice-Présidents, il a été décidé de regrouper les actions de politique locale du commerce (exemple des subventions « vitrine ») au sein de la délégation Développement économique.

#### Journée autour de la restauration collective le 24 octobre

Monsieur Frédéric Bienvenu, Vice-Président, délégué à la politique locale du commerce, à la revitalisation des Centres-Bourgs, à l'agriculture, informe que l'équipe Développement Territorial organise et anime, dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT), une journée exceptionnelle avec des élus communaux, des gestionnaires et des personnels de restauration collective du territoire. Celle-ci aura lieu toute la journée du 24 octobre 2023

L'enjeu de cet évènement important est de partager avec les communes des solutions concrètes pour développer dès 2024 l'approvisionnement bio et local dans les cantines scolaires du Volvestre.

De nombreux partenaires seront présents : La Ferme Intention, les Jardins du Volvestre et le Relais cocagne, les communes de Lavelanet-de-Comminges, et de Longages, Bio Ariège-Garonne, la DRAAF Occitanie et Dem & Terria.

Le programme de cette journée a été adressé à l'ensemble des Conseillers communautaires et un flyer est distribué en séance.

Les élus sont invités à s'inscrire pour participer à cet évènement.

### Accès des professionnels à la déchetterie

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec les agents de la déchetterie de Carbonne en présence de Monsieur Grycza, Vice-Président délégué à la collecte et valorisation des déchets, Madame Claire Perroton, Directrice Générale des Services et de lui-même sur les problématiques des incivilités, agressions, menaces envers les agents sur les déchetteries de Carbonne et Montesquieu et sur l'accès des professionnels aux déchetteries.

S'agissant des incivilités, agressions, menaces envers les agents sur les déchetteries de Carbonne et Montesquieu, il porte à la connaissance des conseillers qu'un article de presse paraitra prochainement pour stopper ces pratiques et aviser qu'elles ne seront plus tolérées. Un plan d'actions d'envergure a été défini comme suit :

- Les agents ont été invités à ne pas aller au contact des citoyens et à relever les plaques d'immatriculation des véhicules délictueux. La communauté de communes portera plainte systématiquement et le Maire de la commune concernée sera informé.
- Une action communication « coup de poing » avec affiches, flyers va être enclenchée très rapidement.



- Un cahier d'incivilités pour les agents sera mis en place à l'entrée des déchetteries.

S'agissant de l'accès des professionnels aux déchetteries, le Président indique les mesures qui seront mises en œuvre :

- La mise en place d'un portique à l'entrée du site pour empêcher l'accès des professionnels sera opérée dès que possible
- Le règlement d'accès sera retravaillé pour être plus précis.
- Les professionnels seront identifiés via la carte utilisée ou par le flocage du camion.
- Une caméra de vidéoprotection tournée vers l'entrée de la déchetterie sera installée

Toutes ces dispositions ont reçu l'avis favorable du CST du 16 octobre dernier.

Monsieur Bienvenu, Vice-Président délégué à la politique locale du commerce, à la revitalisation des Centres-Bourgs, à l'agriculture s'étonne, au regard des nouvelles dispositions, que l'immatriculation des véhicules n'apparaissent pas sur la carte d'accès à la déchetterie.

Monsieur le Président dit que la commission de l'époque n'avait pas retenu ce dispositif car il était trop complexe à mettre en œuvre.

Monsieur Stéphane Wawrzyniak, Maire de la commune de Bois-de-la-Pierre, dit qu'il voit refleurir un peu partout des dépôts sauvages et s'en inquiète.

Monsieur le Président invite la commission thématique à élaborer des propositions concrètes très rapidement sur toutes ces problématiques.

Le projet d'ordre du jour du Conseil communautaire du 26/10/2023 est validé

Fin de séance : 19h40

Carbonne, le 19 octobre 2023

Le Président,

**Denis TURREL** 

Le secrétaire de séance,

Sylvette CONDIS

DE LIENS